

Image not found or type unknown



Ais-je raison de continuer?

Par **toons84**, le **18/01/2008** à **09:28**

je suis demenageur interimaire,et l'agence ne veut pas me paier mes indemnités de repas depuis 2ans1/2, et sous la convention du transport;rnensuite j'ai effectuer une journée de 17h de travail l'agence dis ne pas avoir de releve d'heure signe par un emploie de la societe utilisatrice hors sur l'une des pieces que celle ci ma remise il est ecrit en bas de page:rnPJ: une copie du relevé d'heures signe par un de vos permanentsrnrndoiz je continuer mon action en referé aux prud'homme car l'agence estime que rien n'est fondé ?

Par **titifa**, le **28/01/2008** à **18:15**

OUI vous devez continuer mais pour l'audience préparez bien votre dossier avec toutes les pièces. Vous devez également communiquer vos pièces à votre adversaire.rnrnBien cordialementrnrnClara SARI